

# CHINE La lettre d'information

*Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.*

**L**e taux de chômage de 15,3% chez les jeunes de 16 à 24 ans dans les villes est trois fois plus élevé que la moyenne nationale globale (5,1%) alors que des millions de nouveaux diplômés se disputent un emploi (« SCMP », 16 septembre).

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1er Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

## Éditorial

**Les calomnieurs.** « Ta Kung Pao », un journal hongkongais, a été choisi par le pouvoir pour exécuter les basses œuvres de police contre la confédération syndicale indépendante HKCTU. Voici le début d'un article en date du 13 septembre : « *La fin de la HKCTU : une organisation mystérieuse en lien avec les États-Unis depuis longtemps, avec un soutien financier et agissant en tant qu'agents de l'étranger (...)* La HKCTU, manitou de l'anti-Chine, a été fondée par Lee Cheuk-yan, et est affiliée à la confédération syndicale internationale CSI ». La CSI et ses 332 organisations syndicales nationales dans 163 pays y est qualifiée d'« *organisation politique déguisée en syndicat* » par « Wen Wei Po », un autre journal aux ordres...

Les pressions multiples du pouvoir d'Etat dirigé par le Parti communiste chinois contre les syndicalistes de la HKCTU sont alors devenues menaces, y compris contre leur sécurité physique. C'est dans ces conditions que le 16 septembre le président J. Wong a fait cette annonce : « *Nous n'avons pas d'autre choix que d'entamer un processus de dissolution après des menaces contre la sécurité personnelle des responsables (...)* La HKCTU a été décrite comme la « *main noire derrière le mouvement contre le projet de loi anti-extradition de 2019* », un « *agent étranger qui a parrainé les actions de subversion* ».

**Dissolutions en série.** Ainsi donc, en moins de deux mois à Hong Kong, le Syndicat des enseignants et ses 95 000 membres, le Syndicat des orthophonistes et la confédération HKCTU se sont vus contraints à leur dissolution. Et les militants, les dirigeants ne sont pas assurés pour autant d'échapper à la vindicte des tribunaux... en vertu de l'article 43 de la loi sur la sécurité nationale s'ils se trouvent qualifiés d'agents étrangers !

C'est précisément l'accusation portée contre l'Asia Monitor Resource Center (AMRC), organisation d'information des droits des travailleurs en Asie basée à Hong Kong : « *tous les éléments sont rassemblés*

*pour les qualifier [la HKCTU et l'AMRC] d'agents de l'étranger en collusion avec des forces étrangères* », affirme un sbire dans l'article du « Ta Kung Pao » déjà cité.

Drôles d'« agents de l'étranger » que ces militants qui ont fait connaître au monde entier dans les années 90 l'existence des bâtiments « 3 en 1 » (atelier-dortoir-entrepôt), où étaient surexploitées des ouvrières du jouet, du textile, etc. sans aucun droit ! C'est dans ces bâtiments que 87 jeunes ouvrières avaient perdu la vie lors d'un incendie une nuit de 1993. Et tout cela pour le seul profit des patrons et des multinationales !

L'AMRC de Hong Kong a donc décidé de se dissoudre également (voir au verso). Un appel à la solidarité se conclut ainsi : « *Nous pensons que, comme l'a fait remarquer à juste titre un syndicaliste de Hong Kong, les syndicats et les organisations ouvrières de Hong Kong peuvent disparaître, mais la lutte des travailleurs ne disparaîtra jamais.* »

**Table rase ?** C'est un rude assaut contre le mouvement ouvrier chinois qui est mené par le pouvoir, car le droit de grève et la liberté d'association, le droit de constituer des syndicats indépendants du pouvoir sont désormais ouvertement remis en question à Hong Kong. Le Parti communiste va tenter de faire table rase de ces droits comme il l'a fait en Chine continentale. Forcer la HKCTU à disparaître du paysage, c'est aussi tenter de faire oublier le massacre de Tian Anmen en juin 1989, à la commémoration duquel la HKCTU participait chaque année lors de cette veillée aux chandelles ; c'est tenter de faire oublier que les travailleurs et les jeunes avaient fait vaciller un pouvoir dictatorial.

En étranglant les syndicats et organisations de Hong Kong qui avaient pris fait et cause pour la défense des ouvriers grévistes sur le continent, de Honda ou de Jasic, pour la défense des militants ouvriers chinois emprisonnés, le pouvoir espère en finir avec un facteur d'instabilité sociale. Contre ce coup de force, la Commission Enquête Chine a immédiatement publié un communiqué (voir au verso).

**Faire-part.** Lors de la condamnation de Carol Ng et de Lee Cheuk-yan, la « Lettre

Chine » avait déjà souligné le silence assourdissant des dirigeants du mouvement ouvrier et des syndicats internationaux. Cette fois, il n'y a pas de doute : il a été décidé en haut lieu de ne rien entreprendre alors qu'une confédération de 150 000 membres vient de disparaître sous les coups d'un pouvoir totalitaire. La Confédération syndicale internationale – bien que vilipendée dans cette campagne de médias chinois aux ordres – émet un simple faire-part de disparition le 21 septembre : « *La CSI est profondément attristée par la décision de la Confédération des syndicats de Hong Kong (HKCTU), affiliée à la CSI, d'entamer une procédure de dissolution* ».

La CSI fait remarquer que « *le Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT) a demandé en juin dernier au gouvernement chinois de veiller à ce que les syndicalistes puissent exercer leurs activités sans subir violence ou intimidation* » et que « *les autorités se sont engagées auprès de l'OIT à respecter les normes de l'OIT applicables à Hong Kong* »... mais c'était une « *faussette promesse* », s'étonne en conclusion la CSI !

« **La lutte des travailleurs ne disparaîtra jamais.** » Le Parti communiste chinois sait bien que les dockers, les enseignants, les infirmières des hôpitaux de Hong Kong n'ont pas oublié leurs revendications, que les hôtes de l'air et pilotes n'ont pas oublié leur combat contre leur licenciement. Les désordres économiques et financiers de la planète commencent à grever sérieusement la reprise économique en Chine, accroissant les risques d'instabilité sociale. Ainsi, le 15 septembre, des milliers d'ouvriers d'un chantier naval coréen situé à Ningbo, le plus grand port chinois, se sont mis en grève et ont défilé pour protester contre leur licenciement (voir au verso).

**Nos remerciements à tous les lecteurs qui soutiennent financièrement la « Lettre ».**

**Retenez d'ores et déjà cette date : le 23<sup>e</sup> banquet de solidarité aura lieu à Paris le samedi 20 novembre à 12h30.**

# L'infâme attaque contre la HKCTU

## Communiqué de la Commission Enquête Chine

**L**A COMMISSION ENQUÊTE CHINE a pris connaissance ce jour de la décision de la commission exécutive de la HKCTU, la confédération syndicale indépendante de Hong Kong, de préparer la dissolution de l'organisation syndicale, décision qui sera soumise à un vote des adhérents le 3 octobre prochain. Cette décision est une mesure de protection des militants syndicaux qui fait suite aux campagnes de calomnies et menaces physiques du pouvoir, accusant la HKCTU d'être « la main noire » des manifestations de masse de 2019 contre le projet de loi d'extradition et de « collusion avec des forces étrangères ».

Après avoir, en début d'année, jeté en prison la présidente de la HKCTU, Carol Ng, et le secrétaire général Lee Cheuk-yan, le pouvoir décide donc aujourd'hui de forcer à la démission les dirigeants syndicaux et la confédération à la dissolution. Cela fait suite à la mise à mort du syndicat des enseignants HKPTU le mois dernier, un syndicat de 95000 membres affilié à la HKCTU et présage de nouvelles attaques contre le mouvement syndical, par exemple contre le HAEA, syndicat du personnel hospitalier, aujourd'hui accusé de violer la loi.

Ainsi, cette confédération syndicale indépendante du pouvoir, hier forte d'une centaine de syndicats et de 145 000 syndiqués, se voit contrainte par un pouvoir

dirigé et monopolisé par le Parti communiste chinois de renoncer à défendre les revendications et les droits des travailleurs.

### « Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières »

La Commission Enquête Chine, qui a placé la solidarité ouvrière internationale au cœur de son activité depuis trente ans, considérant que « le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières », condamne ces attaques contre les syndicats indépendants et les organisations de défense des droits ouvriers. Ainsi, l'AMRC, une organisation régionale d'information sur la condition ouvrière basée à Hong Kong, se voit aussi contrainte de quitter cette ville. Des dizaines d'organisations et de syndicats d'Asie lui ont apporté immédiatement leur soutien dans une déclaration, à laquelle s'est jointe la Commission Enquête Chine.

C'est l'AMRC qui, en 1994, a mené campagne pour faire connaître les conditions de travail des ouvrières du jouet en Chine dictées par les patrons de Hong Kong dans la zone économique spéciale de Shenzhen, là où 87 jeunes ouvrières

avaient perdu la vie une nuit de 1993 dans l'incendie de l'usine-dortoir-entrepôt, portes cadenassées de l'extérieur et barreaux aux fenêtres. Et ce sont les mêmes qui hier avaient protégé les patrons à Shenzhen qui condamnent aujourd'hui la HKCTU et l'AMRC à Hong Kong.

En tout état de cause, ce pouvoir ne pourra empêcher que les livreurs de repas, les travailleurs de Hong Kong et d'ailleurs en Chine manifestent pour leurs revendications, comme il ne pourra empêcher la commémoration du massacre des travailleurs et de la jeunesse à Tian Anmen en 1989 que la HKCTU assurait depuis par une veillée aux chandelles.

La Commission Enquête Chine en appelle à nouveau aux dirigeants du mouvement ouvrier international : il est de votre devoir impérieux de condamner avec force ces attaques contre le mouvement ouvrier chinois et d'exiger la libération des syndicalistes de la HKCTU emprisonnés, ainsi que le respect du droit imprescriptible de former librement des syndicats. J. Wong, qui préside encore la HKCTU, l'a dit hier : « *Le mouvement ouvrier a toujours mis l'accent sur la solidarité internationale. La coopération ou les rapports de la HKCTU avec des syndicats dans d'autres régions est naturelle et justifiée, le gouvernement n'a jamais dit au cours des trente dernières années que cela violait les lois* ». ●

20 septembre 2021

## La Commission Enquête Chine solidaire de l'AMRC

**A**près bien d'autres organisations (Front civil des droits de l'homme, Alliance de Hong Kong en soutien aux mouvements patriotiques démocratiques.), l'Asia Monitor Resource Center (AMRC) a annoncé sa dissolution après avoir été accusé d'avoir « acheminé des fonds de l'étranger pour organiser la subversion à Hong Kong » ! L'AMRC a donc publié une « déclaration en réponse à de fausses accusations » (17 septembre). Extraits :

« Nous, Asia Monitor Resource Center (AMRC), souhaitons éclaircir des informations publiées par "Ta Kung Pao" le 13 septembre 2021. L'AMRC a commencé sa mission en 1968. Depuis lors, nous travaillons pour les droits des travailleurs du rang dans toute l'Asie, en particulier sur la santé et la sécurité au travail. Depuis des décennies, nous sommes une organisation de la société civile indépendante de toute organisation locale ou internationale. Nous ne sommes une unité subsidiaire d'aucune des organisations décrites à tort dans l'article de "Ta Kung Pao". C'est un privilège que nous soyons basés à Hong Kong, une ville internationale qui offre une communication efficace, des échanges interna-

tionaux, des ressources pour des études comparatives en droit et politique et une riche formation aux droits du travail, nous permettant de contribuer à l'avancement des droits du travail dans la région. Néanmoins, cet environnement viable se rétrécit considérablement. La pression sur notre activité s'est considérablement intensifiée. Par conséquent, nous pensons que nous n'avons d'autre choix que de cesser nos activités à Hong Kong d'ici à la fin septembre et de commencer le processus de déménagement pour poursuivre notre mission au service des travailleurs d'Asie. »

Un appel à la solidarité a été lancé par plusieurs organisations de défense des travailleurs et syndicats d'Asie du Sud-Est, appel que notre Commission a contresigné. On y lit : « L'AMRC n'est rien d'autre qu'une organisation syndicale régionale respectée dans le monde entier qui travaille avec de nombreuses organisations syndicales locales en Asie depuis 1968 pour promouvoir et faire progresser les droits des travailleurs dans toute l'Asie. Pour toutes les organisations syndicales de base en Asie, la fin de l'activité de l'AMRC à Hong Kong est une grande perte. (...) » ●

## Manifestation d'ouvriers au port de Ningbo

« **D**es milliers de travailleurs ont protesté contre la décision brutale de Samsung de fermer son chantier naval qui opère depuis 26 ans à Ningbo, exigeant une meilleure indemnisation », écrit la revue « Caixin » le 15 septembre. « L'opération Samsung de Ningbo, créée en 1995, a été le premier chantier naval chinois dans lequel le géant sud-coréen a investi. C'était également le premier constructeur de navires à capitaux entièrement étrangers en Chine. À son apogée, le chantier comptait 4 800 employés. (...) Samsung paierait un mois de salaire pour chaque année complète d'emploi, plus un mois de salaire supplémentaire et une aide au réemploi équivalant à deux mois de salaire, une formule dite de compensation N+3. Cependant, de nombreux employés qui ont travaillé au chantier naval de Ningbo pendant plus de dix ans ont déclaré ne pas être satisfaits du plan N+3. Beaucoup d'entre eux souffrent de déficience auditive, de problèmes au bas du dos, de blessures aux genoux, d'inhalation excessive de benzène et d'autres affections professionnelles courantes chez les travailleurs de l'industrie lourde. Ils ont dit qu'ils pensaient que la norme d'indemnisation était trop faible. »

« South China Morning Post » (16 septembre) précise : « Samsung a annoncé la semaine dernière la fermeture de son usine de Ningbo dans la province chinoise du Zhejiang, dans l'est de la Chine, après avoir prétendument accepté de remettre ses terrains au gouvernement local pour un renouvellement industriel, déclenchant des jours de protestations ouvrières pour une meilleure indemnité de licenciement. (...) Un employé a déclaré qu'une équipe de représentants du personnel avait été mise en place pour négocier avec l'entreprise ». La négociation fait donc entrer en jeu la municipalité qui a décidé de « récupérer les terrains et autres actifs du chantier naval de Ningbo au début de l'année prochaine »... ●